

Pour en savoir plus, contactez directement la structure proposant l'aide souhaitée :

#### ACTION LOGEMENT

Le Mans : 02 43 39 56 76  
 Angers : 02 41 20 85 49  
 Laval : 02 43 67 38 80  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

#### CAF DE LA SARTHE

Tél. 32 30 (Numéro unique et gratuit)  
 178 Avenue Bollée, 72000 LE MANS.  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### CAF DE LA MAYENNE

Tél. 32 30 (Numéro unique et gratuit)  
 11 Quai Paul Boudet, 53000 LAVAL.  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### SÉCURITÉ SOCIALE DE LA SARTHE

Tél. 36 46  
 178 Avenue Bollée, 72000 LE MANS.  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

#### SÉCURITÉ SOCIALE DE LA MAYENNE

Tél. 36 46  
 37 Boulevard Montmorency, 53084 LAVAL.  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

  
**D'INFOS SUR**  
[www.greta-cfa-paysdelaloire.fr](http://www.greta-cfa-paysdelaloire.fr)

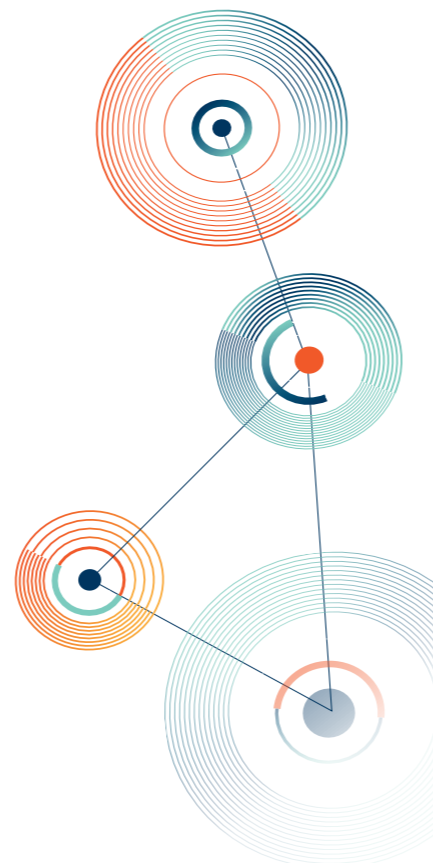
#### GRETA-CFA DU MAINE

Tél. 02 43 84 04 50  
 28 Rue des Grandes Courbes, 72100 LE MANS.  
[greta-cfa.maine@ac-nantes.fr](mailto:greta-cfa.maine@ac-nantes.fr)

**Maryse DURAND**  
 Chargée de l'accompagnement  
 Social et Référente Handicap

02 43 84 88 28 / 07 50 55 25 41  
[maryse.durand2@ac-nantes.fr](mailto:maryse.durand2@ac-nantes.fr)

Disponible de 8h30-12h30/13h-17h,  
 SAUF le mercredi et le vendredi jusqu'à 16h.



  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

  
**GRETA CFA**  
 La référence formation



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

  
**GRETA CFA**  
 La référence formation

## GRETA-CFA DU MAINE

UNE FORMATION  
 UNE QUALIFICATION  
 UN EMPLOI



**AIDES & DISPOSITIFS  
 POUR LES APPRENTIS !**

L'apprentissage et les contrats de professionnalisation  
 au sein des lycées de l'Education Nationale, en Sarthe et Mayenne.



## EN AMONT DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION



### DISPOSITIFS LIÉS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

*Sous réserve de vérification et d'acceptation des dossiers.*

- **ARS - Allocation Rentrée Scolaire**  
Varie entre 370,31€ et 404,28€. Contactez votre Caisse d'Allocations Familiales.
- **Le Premier Équipement**  
Il s'agit du 1<sup>er</sup> équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation. Ce forfait est déterminé par l'OPCO dont le montant ne peut dépasser 500€. La demande est réalisée par l'établissement scolaire.

- **Participation aux frais d'Hébergement et de Restauration au sein du lycée**  
Montants :  
- 3€/repas (2 repas maximum/jour si interne)  
- 6€ pour l'hébergement (nuitée + petit déjeuner)
- **Modalités de remboursement selon l'OPCO**  
Cadence de remboursement pour un contrat de 2 ans à partir du : 8<sup>ème</sup> - 11<sup>ème</sup> - 14<sup>ème</sup> - 20<sup>ème</sup> - 23<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> mois après le début du contrat.

### DISPOSITIF POUR LA MOBILITÉ

- **Aide au Permis de Conduire**  
Les prérequis pour prétendre à cet aide sont :  
- Avoir 18 ans.  
- Être inscrit(e) dans une auto-école.  
- Ne pas avoir passé ou obtenu le permis de conduire.  
Montant : 500€. Contactez le GRETA-CFA du Maine.

### LES DISPOSITIFS FINANCIERS

- **Prime d'activité**  
Cette aide est destinée aux apprentis de +18ans percevant un revenu mensuel net de 78% du SMIC. Sous conditions des ressources du foyer. Cette demande se réalise en ligne via la CAF.

### LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

*Sous réserve de vérification et d'acceptation des dossiers.*

- **Fonds Social Apprenti Régional**  
Aide aux apprentis qui rencontrent des difficultés pouvant freiner leur parcours.
- **Carte Étudiante des métiers**  
Tarifs réduits : transport en commun, sport, activités de loisirs et culturelles. Contactez le GRETA-CFA du Maine.
- **PASS Culture**  
300€ dès 18 ans, 30€ pour les jeunes de 16 à 17 ans et 20€ pour les jeunes de 15 ans pour diverses offres : loisirs, cours de musique, achats de livres/BD, etc.
- **E.PASS Jeunes (15 à 19 ans)**  
La Région vous offre 130€ d'avantages pour la culture et le sport.  
Pour ces 2 pass, merci de faire la demande via l'application mobile ou sur le site internet.

### DISPOSITIFS POUR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

*Sous réserve de vérification et d'acceptation des dossiers.*

- **Les aides au logement - APL/ALS**  
Le montant est calculé en fonction des ressources de l'apprenti. Contactez la CAF de votre département.
- **Aides Action Logement**  
Aides d'Action Logement de 15 à 30 ans. La demande se fera via le site : [alternant.actionlogement.fr](http://alternant.actionlogement.fr)
- **Mobili Jeune - Action Logement**  
Action Logement prend en charge également une partie votre loyer, jusqu'à 100€/mois. Le montant est calculé sur le loyer après déduction des diverses aides. Prérequis : Avoir -30ans. La demande se fera via ce site : [www.mobili-jeune.fr](http://www.mobili-jeune.fr)

- **Garantie Visale**  
Aide concernant la caution. Prérequis : Être âgé entre 18 ans et 30 ans. Le montant maximum dépend des ressources. Pour obtenir ce visa, la demande se réalise en ligne via le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

OU

- **Avance Loca-Pass**  
Prêt à taux 0 pour le dépôt de garantie. Prérequis : Avoir -30 ans. La demande se fera sur le site d'Action Logement.

